

Vive les
Parents !


l'inter Val
Initiatives & Partages

Le règlement



Les emprunteurs

Ce service de prêt est ouvert à toute personne ayant envie d'être informé(e), d'avoir un éclairage particulier !

Les modalités de prêt

Les emprunteurs doivent **signer la fiche d'inscription**, **régler les 5 euros** et prendre **connaissance du règlement** avant tout emprunt. Une fiche d'emprunt doit être remplie par l'emprunteur à chaque départ et retour d'un livre.



La durée du prêt

Un ouvrage peut être emprunté pour une durée d'un mois. Tous les ouvrages devront être rendus avant le 1er décembre de chaque année pour inventaire.



La responsabilité

Il est à la charge des emprunteurs de vérifier à chaque départ et retour l'état de l'ouvrage et de signaler toutes dégradations à la chargée d'accueil. Les ouvrages perdus ou détériorés doivent être remplacés par l'utilisateur.

